

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	15 971 792	50,41	126,67	16 276 000	8 204 732	50.41	8 204 732
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	84 841	60,35	124,04	83 500	50 392	60.35	50 392
Taxe d'habitation (TH)	288 952	25,12	57,55	240 200	60 338	25.12	60 338
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					<b>8 315 462</b>		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	<b>8 315 462</b>
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
	8	9			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)		=			
Taxe d'habitation (TH)	<b>8 315 462</b>				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	<b>29 898</b>			<b>116 366</b>	<b>0</b>	<b>16 136</b>	<b>613 602</b>	<b>776 002</b>

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
<b>8 315 462</b>		<b>776 002</b>		<b>9 091 464</b>

À ARRAS

Le 16 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,  
 JEAN-MARC LELEU



Le 28 avril 2026

Pour la Commune,

Le Maire,  
 Pascale LEBON



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 758 SAINT MARTIN LES BOULOGNE  
 ARRONDISSEMENT : 62 BOULOGNE SUR MER  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE BOULOGNE-SUR-MER

Envoyé en préfecture le 04/05/2026  
 Reçu en préfecture le 04/05/2026  
 Publié le  
 ID : 062-216207589-20260427-2026\_4\_4B-DE

2026

## ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

## IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	
<b>Taxe foncière sur le bâti :</b>		<b>Taxe foncière sur le bâti :</b>		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	7 218	a. Par le conseil municipal			
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	46 086	b. Par la loi	1 500 467	b. Centrales électriques	
c. Locaux industriels	36 975	<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>		c. Centrales photovoltaïques	
d. Logements sociaux et longue durée	21 009	a. Par le conseil municipal		d. Centrales hydrauliques	
		b. Par la loi (terres agricoles)	15 225	e. Centrales géothermiques	
		c. Par la loi (autres)	24	f. Transformateurs électriques	
<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>	4 441	<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		g. Stations radioélectriques	
<b>Taxe d'habitation :</b>		a. Par le conseil municipal		h. Installations gazières et autres	
a. Dotation pour perte de THLV		b. Par la loi		i. Taxe sur les pylônes	
b. Dotation pour recentrage THRS	637	<b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b>		29 898	
c. Mayotte	>>>	a. Résidences secondaires et assimilées	240 200	<b>5. RÉFORMES FISCALES</b>	
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	a. TVA compensant la TH	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	c. Correction des bases THRS	-50 644	b. TVA compensant la CVAE	
b. Base minimum		d. Correction des bases THLV	>>>	c. Coefficient correcteur	
c. Locaux industriels		e. Correction des bases MTHRS	>>>	d. Taux FB commune 2020	
d. Autres allocations				e. Taux FB département 2020	
				28,15	
				22,26	

## 6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

## 6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	50,99	127,48	0,814	126,67
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	51,19	127,98	3,94	124,04
Taxe d'habitation (TH)	23,67	28,45	71,13	13,58	57,55
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

## 6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

## 6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	17,71
b. Taux maximum de la majo	>>>

## 6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

<b>Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :</b>	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
<b>Taux maximum :</b>	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
<b>Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique</b>	
	33,62